

CH/CFF: la caisse de pension en voie de recevoir 1,148 mrd CHF de l'Etat

Berne (awp/ats) - La caisse de pension des CFF devrait bénéficier d'une aide fédérale de 1,148 milliard de francs. La commission des finances du Conseil national soutient par 16 voix contre 2 le projet qui a déjà reçu le feu vert du Conseil des Etats.

Pour la majorité de la commission, la contribution de la Confédération est nécessaire. La caisse de pension des CFF est dans l'impossibilité d'assurer son autofinancement et la Confédération, en sa qualité de propriétaire, doit assumer sa part de responsabilité. En outre, les CFF et leurs collaborateurs contribuent déjà en grande partie à l'assainissement.

La commission a donc rejeté par 14 voix contre 7 et 4 abstentions une proposition de non-entrée en matière, ont indiqué vendredi les services du Parlement. De nombreux députés estiment toutefois que cette aide doit être la dernière.

Par 16 voix contre 7, la commission a déposée une motion chargeant le Conseil fédéral de prendre des mesures pour garantir qu'à l'avenir, aucun soutien financier ne sera accordé aux caisses de pension d'entreprises détenues par la Confédération ou liées à elle.

Le projet retenu pour la caisse de pension des CFF doit permettre un assainissement d'ici à fin 2019. En plus du versement de cotisations d'assainissement (entre 2 et 2,5%) et d'une rémunération des avoirs LPP limitée au minimum légal, les actifs verront leur âge de la retraite passer de 63,5 à 65 ans.

Les rentiers, qui constituent plus de la moitié des affiliés de la caisse, seront privés de renchérissement tant que la recapitalisation n'aura pas été atteinte. Et les CFF devront quant à eux procéder à un nouvel apport de 938 millions de francs.

ats/tt

(AWP/28 janvier 2011 17h30)